Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_31-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-31 : Désignation des représentants au Conseil Portuaire et des Mouillages

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2004 portant attribution d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime à la Commune de Locmariaquer,

Vu l'arrêté n° 2016-du 07 octobre 2016 du Préfet de Région portant désignation de l'autorité portuaire des Cales du Guilvin et du Bourg à la Commune de Locmariaquer,

Vu le Code des transports et notamment les articles R5314-17 à R5314-20

Considérant le renouvellement de l'assemblée communale le 15 mars 2026,

Il apparait nécessaire de procéder à la désignation de Conseillers municipaux au Conseil Portuaire et des Mouillages au nombre de 4 titulaires et 4 suppléants.

Après appel à candidature Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

-En tant que
Représentant :

Titulaires :
Monsieur Pierre BEGKOYIAN
Monsieur Jean-Claude CREQUER
Monsieur Yann PASCO
Madame Anne PIERINI

Suppléants :
Madame Anne-Marie JEGO
Monsieur Romain BERTRAND
Madame Cécile DUVERGER
Monsieur Philippe MATIGNON

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE : les représentants titulaires et suppléants au Conseil Portuaire et des Mouillages suivant les propositions ci-avant.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)